



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 décembre 2011

Délibération n° D20110571

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MODES DE PAIEMENT DES TITRES DE  
RECETTES

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 23 décembre 2011

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

*Conseillers :*

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal BARRE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

**Excusés :**

*Conseillers :*

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

**DIRECTION DES FINANCES**

**MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MODES DE PAIEMENT DES TITRES  
DE RECETTES**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre du recouvrement des recettes de la Ville de Niort auprès des usagers, ceux-ci se voient proposer le paiement par chèque, ou en espèces auprès de la Trésorerie Niort Sèvre.

Aujourd'hui, dans le but d'offrir un choix plus large de moyens de paiement, la Ville de Niort avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), envisage de proposer un moyen de paiement par le titre Interbancaire de Paiement (TIP).

Celui-ci constitue un moyen de paiement automatisé adapté, notamment aux recettes répétitives, et regroupant un grand nombre de redevables. Par ailleurs, il permet à l'usager de ne plus utiliser de chèques et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux.

Pour sa mise en place, une convention régissant les relations entre la Ville de Niort, la DGFIP et le Centre d'encaissement de Lille, doit être établie. Elle a pour objet de fixer précisément, les modalités pratiques et techniques selon lesquelles le Centre d'encaissement de Lille assure, afin d'en assurer le recouvrement, le traitement optique et informatique, des titres interbancaires de paiement (TIP) émis par la Ville de Niort et des chèques accompagnés d'un volet de TIP. Les règles sont fixées par le Comité français d'organisation et de normalisation bancaires (CFONB).

Le fonctionnement du TIP génère des frais dont la totalité sera financée par la Ville.

A savoir, une commission interbancaire par opération afférente à la présentation dont les coûts sont actuellement de 0,076 € HT et de 0,762 € HT, par TIP rejeté. La TVA, au taux en vigueur, s'ajoute au montant de ces commissions.

Ces montants sont susceptibles de révisions périodiques par la profession bancaire.

De plus, en sa qualité de centre bancaire TIP, la Banque de France pourrait être amenée à assurer divers traitements particuliers dont les coûts directs engendrés pour sa prestation seraient susceptibles d'être facturés à la Ville.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention régissant les relations entre la Ville de Niort et la DGFIP, Centre d'encaissement de Lille concernant le recouvrement des recettes ;
- autoriser Madame le Maire à signer cette convention ;

- imputer les dépenses liées aux frais bancaires sur les budgets concernés.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Pilar BAUDIN**